BRETAGNE

Parmi les actifs occupant un emploi en Bretagne, plus d'un sur trois réside et travaille dans la même commune

Insee Analyses Bretagne • n° 125 • Avril 2024

En 2019, 1 330 000 actifs travaillent en Bretagne. Pour se rendre sur leur lieu de travail, ils parcourent en moyenne 12,8 kilomètres depuis leur domicile. Cette distance varie en fonction de facteurs propres à chaque situation personnelle, mais aussi des caractéristiques des territoires où se trouvent les emplois. En particulier, lorsque le nombre d'emplois sur un territoire est supérieur au nombre d'actifs en emploi qui y vivent, la distance moyenne entre lieu de travail et lieu de résidence est plus élevée.
Dans les grandes agglomérations, les distances parcourues sont plus faibles pour les actifs travaillant dans les couronnes que pour ceux exerçant leur métier dans les pôles. Les actifs en emploi ayant emménagé récemment sont davantage installés dans les pôles. En dehors de ces grandes agglomérations, c'est dans les aires d'attraction des villes du Centre Bretagne que le domicile est le plus éloigné du lieu de travail. Il est à l'inverse plus proche pour les actifs travaillant en dehors des aires d'attraction des villes, ainsi que sur le littoral.

Plus d'un actif en emploi sur trois habite et travaille dans la même commune

En s'installant dans un territoire, les nouveaux arrivants choisissent leur lieu de résidence en arbitrant selon différents critères tels que le cadre de vie, les prix des logements, la disponibilité d'appartements ou de maisons correspondant à leur situation familiale, la distance à leur lieu de travail, les infrastructures de transport, etc. En particulier, dans certains territoires, les **actifs** peuvent avoir davantage de difficultés à emménager à proximité de leur lieu de travail.

Parmi les actifs travaillant en Bretagne, 35 % résident dans leur commune de travail ►figure 1. Cette part est proche de celle observée sur l'ensemble de la France métropolitaine (34 %). Plus globalement, plus de la moitié d'entre eux habitent à moins de 10 kilomètres (km) de leur lieu de travail. À l'inverse, 17 % d'entre eux parcourent au moins 25 km entre leurs lieux de résidence et de travail. En moyenne, les actifs ayant un emploi en Bretagne parcourent 12,8 km pour aller travailler.

La distance parcourue pour aller travailler est liée à plusieurs facteurs individuels, familiaux ou professionnels. Ainsi, les actifs les plus âgés et les plus jeunes sont ceux qui résident le plus souvent dans leur commune de travail, alors que les personnes âgées de 25 à 49 ans parcourent en moyenne une distance plus élevée.

Du fait de la difficulté à résider au plus près des emplois des deux conjoints, les membres de couples bi-actifs travaillent moins souvent à proximité de leur domicile et parcourent en moyenne 13,8 km pour se rendre au travail. À l'inverse, 45 % des personnes seules résident et travaillent dans la même commune.

Les professions exercées impliquent également des contraintes et des choix différents. Ainsi, les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise résident plus souvent dans leur commune de travail (84 % et 61 %

►1. Répartition des actifs travaillant en Bretagne en 2019 selon leur distance domicile-travail

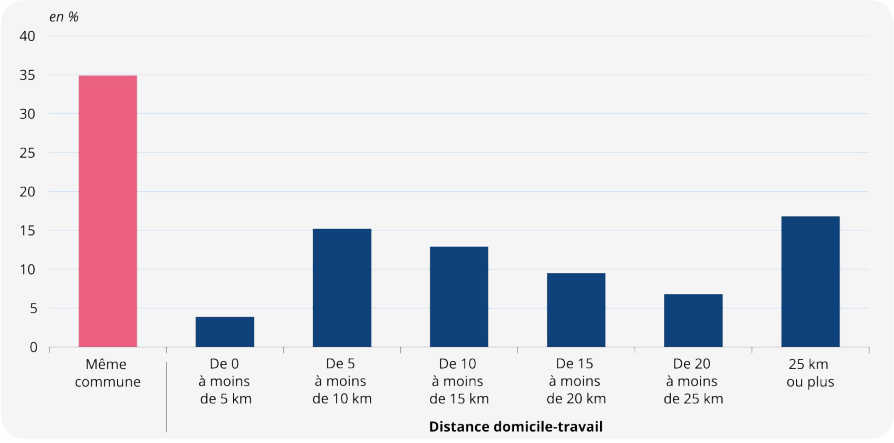

Lecture : Près de 17 % des actifs travaillant en Bretagne en 2019 résident à 25 kilomètres ou plus de leur lieu de travail.
Source : Insee, recensement de la population 2019, distancier Metric-OSRM.

►2. Dans les plus grandes aires d'attraction des villes (AAV) bretonnes, caractéristiques des pôles et des couronnes à mettre en perspective avec la distance domicile-travail des actifs y occupant un emploi en 2019

AAV	Pôle/ Couronne	Distance domicile-travail moyenne parcourue par les actifs travaillant dans la zone *(en km)*	Part des actifs travaillant dans la zone et résidant à 25 km ou plus de leur lieu de travail *(en %)*	Nombre d'emplois	Densité de population *(nombre d'habitants par km²)*	Taux de couverture de l'emploi *(nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents)*	Part de membres de couples bi-actifs parmi les actifs travaillant dans la zone *(en %)*	Part de résidences secondaires dans le parc de logements *(en %)*
Rennes	Pôle	14,3	20	185 449	2 197	168	58	2
	Couronne	14,2	19	145 087	132	65	64	2
Brest	Pôle	10,6	15	77 853	2 830	144	56	2
	Couronne	12,1	13	71 195	192	74	61	8
Quimper	Pôle	14,3	22	43 180	749	168	57	2
	Couronne	11,8	14	51 895	126	76	58	18
Lorient	Pôle	11,2	12	41 930	2 242	144	55	2
	Couronne	11,6	12	42 773	181	75	58	10
Saint-Brieuc	Pôle	13,5	17	39 309	982	149	60	3
	Couronne	13,0	14	44 989	131	84	63	14
Vannes	Pôle	14,6	21	40 886	1 665	213	58	5
	Couronne	12,7	16	38 138	130	61	63	9
Saint-Malo	Pôle	13,5	19	27 082	1 280	166	56	26
	Couronne	11,3	12	24 922	196	71	58	26

Source : Insee, recensement de la population 2019, distancier Metric-OSRM.

respectivement), en raison de la proximité nécessaire liée à leur activité. Les emplois industriels sont plus souvent localisés dans des zones moins densément peuplées et proches de grands axes routiers. Par conséquent, les distances parcourues au quotidien par les ouvriers sont plus importantes (14,6 km en moyenne). Les actifs occupant un emploi de cadre ou une profession intermédiaire sont ceux qui résident le plus souvent à une distance d'au moins 25 km de leur lieu de travail (plus de 20 % d'entre eux).

Dans les grandes agglomérations, des distances domicile-travail plus élevées dans les pôles de Quimper, Vannes et Rennes

La distance entre lieux de travail et de résidence dépend également des caractéristiques des territoires. Par exemple, dans les zones où le **taux de couverture de l'emploi** est supérieur à 100, c'est-à-dire où le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs occupés résidents, il n'y a pas suffisamment d'actifs à proximité immédiate pour occuper tous les emplois proposés. C'est notamment le cas dans les pôles des grandes **aires d'attraction des villes (AAV)**, celles qui comptent plus de 100 000 habitants, à savoir celles de Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes et Saint-Malo ►figure 2.

Parmi les personnes travaillant dans les pôles des aires d'attraction de Quimper, Vannes et Rennes, une sur cinq parcourt au moins 25 km pour se rendre sur son lieu de travail. Ces trois pôles sont également, parmi les sept plus grandes AAV de la région, ceux qui possèdent le plus grand nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents (213 dans le pôle de Vannes, soit plus de deux fois plus d'emplois que d'actifs occupés y habitant). À l'inverse, le taux de couverture de l'emploi est nettement plus faible dans les pôles des aires d'attraction de Lorient et Brest (144 emplois pour 100 actifs en emploi résidents) et les personnes qui y travaillent sont moins nombreuses à résider à 25 km ou plus de leur lieu de travail (12 % et 15 % respectivement) ►figure 3.

►3. Part des actifs travaillant dans les aires d'attraction des villes (AAV) bretonnes en 2019 qui résident à 25 km ou plus de leur lieu de travail

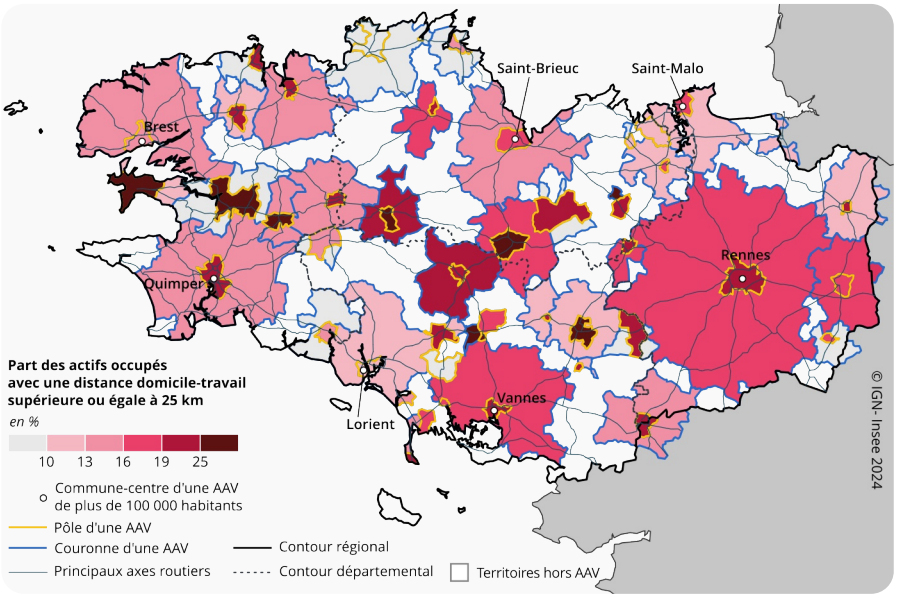

Source : Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM.

Dans les couronnes des grandes agglomérations, des trajets domicile-travail globalement plus courts que dans les pôles, notamment dans les aires de Quimper, Saint-Malo et Vannes

Dans les couronnes des sept plus grandes AAV bretonnes, les actifs occupés résidents sont plus nombreux que les emplois. Les distances moyennes parcourues sont généralement moins élevées pour les personnes qui y travaillent que pour celles dont l'emploi se trouve dans le pôle. C'est particulièrement le cas dans les aires d'attraction de Quimper, Saint-Malo et Vannes, d'autres facteurs accentuant le phénomène. En effet, à Saint-Malo et Vannes, les prix des logements sont élevés dans le pôle et diminuent en s'en éloignant, ce qui peut inciter certains actifs à emménager ou rester installés plus loin. Notamment, 8 % des actifs travaillant dans le pôle de l'AAV de Vannes résident hors de l'AAV (soit au moins 2 points de plus que dans les autres grands pôles). À Quimper, les prix des logements sont assez proches dans le pôle et dans la couronne, mais une partie des actifs y travaillant choisit de s'installer sur le littoral, plus éloigné du pôle. Ainsi, 55 % des actifs travaillant à Quimper et résidant à au moins 25 km habitent dans une **commune littorale**.

Pour les personnes travaillant dans les couronnes des aires d'attraction de Saint-Malo, Lorient et Quimper, le lieu de résidence se trouve en moyenne à moins de 12 km du lieu de travail. Parmi les couronnes des sept plus grandes AAV bretonnes, ce sont les trois pour lesquelles cette distance moyenne est la plus faible. Ces trois couronnes sont aussi celles dans lesquelles la part des membres de couples bi-actifs parmi les personnes occupant un emploi est la moins élevée (58 %). À titre de

comparaison, cette part s'élève à 64 % dans la couronne de l'aire d'attraction de Rennes, tandis que la distance moyenne parcourue par les actifs y travaillant est supérieure à 14 km.

Dans les grandes agglomérations, davantage d'emménagements récents dans les pôles

Parmi les actifs travaillant en 2019 dans les sept plus grandes AAV bretonnes, ceux ayant emménagé depuis moins de 6 ans dans leur logement (soit entre 2013 et 2018) vivent plus souvent dans le pôle de l'aire que les autres. En moyenne plus jeunes et vivant plus souvent seuls ou en couple sans enfant, ils s'installent plus fréquemment dans des logements de taille modeste. Cette différence est particulièrement marquée dans les agglomérations de Rennes et de Brest. Par exemple, parmi les actifs travaillant dans le pôle de l'AAV de Rennes, 53 % de ceux ayant emménagé il y a moins de 6 ans résident aussi dans le pôle (contre 46 % de l'ensemble des actifs y travaillant).

C'est moins le cas dans l'AAV de Saint-Malo, où l'écart entre actifs occupés ayant récemment emménagé et ensemble des actifs occupés est faible. Cela peut notamment s'expliquer par une disponibilité limitée en petits logements dans le pôle de l'AAV, adéquats pour les jeunes actifs vivant seuls ou en couple sans enfant. En effet, les logements de moins de 40 mètres carrés y sont peu nombreux et font partie de ceux qui sont le plus souvent utilisés comme **résidences secondaires** (30 % des logements de cette taille).

Ainsi, parmi les actifs ayant un emploi dans le pôle d'une grande AAV, ceux ayant emménagé depuis moins de 6 ans résident en moyenne plus près de leur lieu de travail que les autres. C'est l'inverse pour les actifs travaillant dans la couronne.

Dans les agglomérations plus petites, des distances domicile-travail plus longues dans le Centre Bretagne

Les AAV bretonnes, en dehors des sept plus grandes, ont des profils très variés. Elles se différencient notamment par leur taille, l'absence de couronne dans certains cas, leur densité de logements et d'infrastructures routières, ainsi que le type de population et d'emplois présents sur leur territoire. De ce fait, les durées moyennes des trajets domicile-travail dans ces AAV diffèrent notablement selon leurs caractéristiques. En dehors de celles de Crozon et de Quiberon, ces AAV peuvent ainsi être classées en quatre groupes, constitués en fonction de leur proportion d'actifs résidant à plus de 25 km de leur lieu de travail, de leur densité de population et des caractéristiques des emplois qui s'y trouvent ►méthodologie.

Dans les AAV des groupes 1 et 2 ►figure 4, principalement situées dans le centre de la Bretagne, les actifs qui y occupent un emploi habitent plus fréquemment à 25 km ou plus de leur lieu de travail. Ces territoires se caractérisent pas une surreprésentation des activités industrielles dont les emplois, parfois assez spécialisés, sont plus souvent occupés par des actifs habitant plus loin. Ainsi, le taux de couverture de l'emploi y est relativement élevé. Les membres des couples bi-actifs sont également davantage présents parmi les personnes qui y travaillent (jusqu'à 67 % dans l'AAV de Ploërmel), et la part des logements vacants dans le parc de logements y est souvent plus importante.

Dans les AAV du groupe 2, qui hébergent davantage d'activités agricoles mais comptent également plus de résidences secondaires, 23 % des actifs parcourent au moins 25 km pour venir travailler, mais 35 % résident dans la commune où ils travaillent. Ces parts sont respectivement de 18 % et 33 % pour l'ensemble des AAV bretonnes en dehors des sept plus grandes. Les AAV du groupe 1, plus densément peuplées, se caractérisent par un prix des logements plus élevé et des actifs en emploi en moyenne plus jeunes.

Les actifs travaillant dans les AAV des groupes 3 et 4 sont moins nombreux à résider à 25 km ou plus de leur emploi (15 % et 11 % respectivement). C'est dans les AAV de Lannion et de Tréguier que ces parts sont les plus faibles. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés parmi les actifs travaillant dans ces territoires.

Ces actifs sont en moyenne plus âgés et moins souvent membres de couples bi-actifs dans le groupe 3, dont les territoires comptent généralement davantage d'emplois que d'actifs occupés résidents. Dans les AAV du groupe 4, les activités agricoles et industrielles sont plus présentes parmi les emplois. Par ailleurs, ceux-ci y sont davantage occupés par des membres de couples bi-actifs.

Enfin, les AAV de Crozon et de Quiberon (groupe 5) sont des territoires particuliers, notamment du fait de leur situation géographique. En raison d'un accès difficile par la route, les actifs qui y travaillent et ne résident pas à proximité immédiate de leur emploi doivent plus souvent effectuer une distance importante pour aller travailler. Le prix des logements sur place y est par ailleurs élevé, et la part de résidences

►Encadré - Des distances domicile-travail plus faibles pour les actifs travaillant sur le littoral

Les actifs travaillant dans une commune littorale, hors pôles des grandes AAV (Brest, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes), parcourent en moyenne 11,7 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Parmi eux, 14 % exercent leur métier à 25 km ou plus de leur domicile.

Un taux de couverture de l'emploi légèrement plus faible qu'au niveau régional et une densité de résidences principales supérieure expliquent en partie cette distance moyenne relativement faible. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, résidant généralement plus près de leur lieu de travail que la plupart des autres professions, y sont par ailleurs surreprésentés.

Parmi ces actifs travaillant sur le littoral, 44 % ont emménagé dans les six dernières années (entre 2013 et 2018), soit une part équivalente à la moyenne régionale. Ces derniers résident moins souvent dans leur commune de travail (33 % contre 35 % pour l'ensemble des actifs occupés travaillant sur le littoral) et plus souvent à des distances élevées (30 % à 15 km ou plus de leur emploi, contre 28 % respectivement).

►4. Cinq groupes parmi les petites et moyennes AAV bretonnes pour caractériser les distances domicile-travail des actifs en 2019

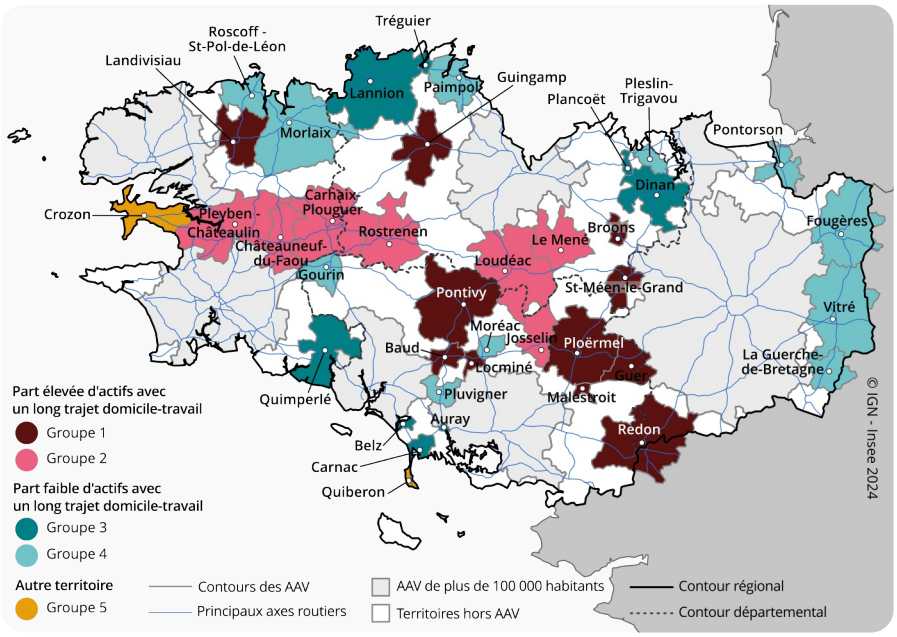

Note : Les groupes 1 et 2 regroupent des AAV ayant une part élevée d'actifs dont le domicile est loin de leur lieu de travail, celles du groupe 1 étant globalement plus densément peuplées. Les groupes 3 et 4 regroupent à l'inverse des AAV ayant une faible part d'actifs avec de longs trajets domicile-travail, celles du groupe 3 ayant globalement des taux de couverture de l'emploi supérieurs. Le groupe 5 rassemble deux AAV ayant des caractéristiques particulières liées notamment à leur situation géographique plus excentrée.
Source : Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM.

secondaires importante. Ainsi, les actifs travaillant dans les AAV de Crozon et de Quiberon sont nombreux à la fois à résider dans la commune où se situe leur emploi (55 % dans l'aire d'attraction de Quiberon notamment) et à habiter à au moins 25 km de leur lieu de travail (32 % dans l'aire d'attraction de Crozon par exemple).

Une plus grande proximité entre le lieu de travail et le domicile en dehors des aires d'attraction des villes

En Bretagne, 113 000 emplois sont situés en dehors des AAV en 2019. Ils y sont moins nombreux que les actifs occupés résidents (74 emplois pour 100 actifs occupés résidents). Ce sont plus souvent qu'ailleurs des emplois d'agriculteurs, d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ou d'ouvriers. Les personnes qui les occupent sont plus âgées que l'ensemble des actifs travaillant en Bretagne. Ces actifs travaillant hors AAV résident en moyenne à seulement 10,6 km de leur lieu de travail, 44 % d'entre eux résidant et travaillant dans la même commune ►figure 5.

►5. Répartition des actifs travaillant en dehors des aires d'attraction des villes (AAV) bretonnes en 2019 selon leur distance domicile-travail

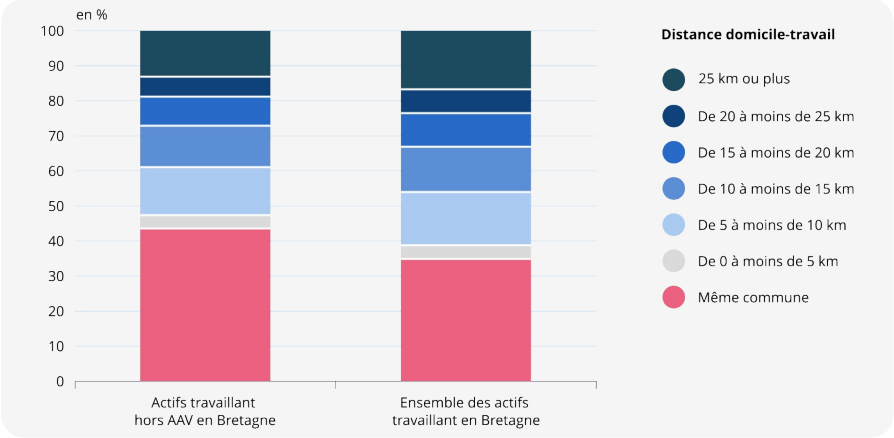

Lecture : Près de 44 % des actifs occupant un emploi en dehors des AAV dans la région résident dans la même commune que celle où ils travaillent, contre environ 35 % pour l'ensemble des actifs occupés en Bretagne.
Source : Insee, recensement de la population 2019, distancier Metric-OSRM.

Parmi ces actifs, ceux qui ont emménagé dans les six années précédentes résident plus loin de leur lieu de travail (12,4 km en moyenne). Cette différence peut s'expliquer par le profil d'emploi différent de ces actifs, ainsi que par les caractéristiques du parc de logements. En effet, ces actifs sont davantage des ouvriers et moins souvent des agriculteurs ou des artisans. La densité en résidences principales dans ces territoires est quant à elle plus faible qu'ailleurs (environ 25 par kilomètre carré contre 57 pour l'ensemble de la région), en raison d'une plus faible densité de logements mais également d'une plus forte part de résidences secondaires. Le parc de logements y est par ailleurs plus ancien (46 % des logements ayant été achevés avant 1946) avec des logements plus spacieux, ce qui ne correspond pas nécessairement aux besoins des jeunes actifs. Or ceux-ci sont plus nombreux parmi les actifs récemment installés : 10,4 % des actifs occupés ayant emménagé entre 2013 et 2018 et travaillant hors AAV ont entre 15 et 24 ans, contre 7,7 % de l'ensemble des actifs occupés travaillant hors AAV.

Simon Bertin, Hervé Bovi

Retrouvez les données en téléchargement sur **www.insee.fr**

►Définitions

Les **actifs** désignent les personnes présentes sur le marché du travail. Les **actifs occupés** ou **actifs en emploi** sont les personnes ayant un emploi. Dans cette étude, ces personnes sont localisées à leur lieu de travail.

Le **taux de couverture de l'emploi** est le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs en emploi résidant sur un territoire.

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi, ainsi que de son aire d'influence mesurée par les déplacements domicile-travail, la **couronne**, qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**. Plus d'informations sur insee.fr.

Dans cette étude, les **communes littorales** désignent celles qui sont soumises à la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi Littoral.

Une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

►Sources et méthodologie

Les données présentées dans cette publication proviennent principalement du **recensement de la population de 2019** (exploitation complémentaire). Elles concernent l'ensemble des actifs âgés de 15 à 64 ans travaillant en Bretagne et résidant à 100 km maximum de leur lieu de travail.

Ces données sont complétées par les informations sur les prix de vente des logements anciens sur la période 2015-2019 issues des **demandes de valeurs foncières** de la DGFiP.

Les distances entre le domicile et le lieu de travail sont calculées à partir des distances routières fournies par le **distancier Metric** de l'Insee. Elles ont donc un caractère théorique car en pratique les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (circulation, feux rouges…). Elles permettent cependant de comparer les territoires entre eux.

Les petites et moyennes AAV bretonnes (celles de moins de 100 000 habitants) peuvent être classées en quatre groupes relativement homogènes selon des critères liés aux distances domicile-travail, aux caractéristiques des emplois occupés sur le territoire ou à la densité de population notamment, à l'exception de deux d'entre elles, plus atypiques, qui sont classées dans un cinquième groupe dans la typologie présentée dans cette étude.

► Pour en savoir plus

- **Picard T., Quesson C. (Insee)**, « En dix ans, dans les trois plus grandes aires d'attraction du Morbihan, les flux domicile-travail sortant de l'aire de résidence s'intensifient », Insee Analyses Bretagne n° 118, juillet 2023.
- **Bovi H., Marguerite É., Rouxel M. (Insee)**, « Couples bi-actifs en Bretagne : des lieux de travail et de résidence toujours plus dissociés », Insee Flash Bretagne n° 52, octobre 2019.
- **Helleux C. (Insee)**, « En Bretagne, la moitié des navetteurs travaille à plus de 15 km de leur domicile », Insee Flash Bretagne n° 20, octobre 2016.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la publication :
Tristan Picard

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2416-9013

© Insee 2024

www.insee.fr

@InseeBretagne